



Gérald DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué

Communiqué

www.economie.gouv.fr

Paris, le 23 avril 2018
N°234

Gérald Darmanin félicite les douaniers pour une saisie remarquable de cocaïne réalisée sur le vecteur maritime en Guadeloupe

Ce jeudi 19 avril les services douaniers ont procédé en Guadeloupe à une saisie de 468 kg de cocaïne au port de commerce de Jarry.

Le contrôle s'est effectué à bord d'un porte-conteneurs battant pavillon chypriote, en provenance de Colombie et à destination de l'Espagne. Ayant observé sur place des comportements suspects ainsi que des anomalies matérielles, les agents des douanes ont démonté une trappe technique destinée à la ventilation. A l'intérieur ils ont découvert 16 grands sacs renfermant chacun des blocs compacts thermo-soudés. Ces derniers se sont révélés contenir de la cocaïne, pour une quantité totale de 468 kg, d'une valeur estimée à près de 19 millions d'euros.

Plusieurs services douaniers terrestres et maritimes des Antilles ont pris part à cette opération : les brigades des douanes de Baie-Mahault et de Basse-Terre, rattachées à la direction régionale des douanes de Guadeloupe, et les brigades garde-côtes et nautique de Pointe-à-Pitre et Basse-Terre qui dépendent de la direction garde-côtes Antilles-Guyane. Ainsi que des formateurs de l'Ecole Nationale des Douanes de La Rochelle (ENDLR).

Cette saisie s'avère remarquable à plusieurs titres :

- elle a été réalisée à l'occasion d'un exercice durant une formation à la fouille des navires de commerce dispensée sur place par des membres de l'ENDLR ;
- Trois marins ont été placés en retenue douanière ;
- les précédentes saisies douanières records de cocaïne en 2016 et 2017 sur le port de commerce de Jarry avaient été effectuées dans des conteneurs, illustrant le procédé du « rip off » ; hier pour la première fois la drogue découverte était dissimulée à bord du navire lui-même, dans des parties techniques.

Sur instruction du Procureur de la République de la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS, basée à Fort-de-France), la marchandise de fraude ainsi que les individus interceptés ont été remis à l'OCRTIS chargée de l'enquête.

Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics : « je félicite les agents des différents services douaniers implantés aux Antilles, maritimes et terrestres, ainsi que les formateurs de l'Ecole des douanes de La Rochelle, qui réalisent une saisie exceptionnelle tant par le procédé de dissimulation que par les quantités de stupéfiants découverts. »

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN 01 53 18 45 03
presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

